

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016

Présents : -Maxime NOUGIER -Jean-Paul TIRAT -Yves PUGET
-Maurice BOUVET -Fabien NOUGIER -Marine HERRADA
-Sophie CHABERT -Laurence NOUGIER

Secrétaire de séance: Aurélie ANTONA **Excusé :** Michel BERNARD

• **Délibérations sur décisions modificatives. (Comptabilité M49, M14)**

Le Conseil Municipal décide d'abonder les lignes budgétaires nécessaires afin d'équilibrer la comptabilité du budget de la Commune pour un montant de 2992.30 euros suite à la prise en charge du budget 2016 par la Trésorerie. La délibération concernant la comptabilité du budget de l'eau est reportée en attente de consultation de la Trésorerie.

• **Délibération sur la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes : Il s'agit en l'occurrence :

-De la prise de compétence « multi accueils collectifs » (crèches) qui modifie le groupe de compétences optionnelles, article 4, « politique du logement et cadre de vie », à compter du 01/09/2016.

-Du transfert de la compétence SPANC du groupe de compétences optionnelles vers le groupe de compétences facultatives.

-Du transfert de la compétence collecte et traitements des déchets du groupe de compétences optionnelles vers le groupe de compétences obligatoire.

-De la suppression du groupe de compétences optionnelles du point 7 « étude, construction, fonctionnement d'un crématorium d'intérêt communautaire »

• **Délibération sur l'IAT des employés communaux**

7 votes POUR ; 1 ABSTENTION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une IAT à son employé communal titulaire Mr VIALLE Hervé d'un montant de 36 euros par mois soit 440 euros par an.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une IAT à son employée communale contractuelle Mme ANTONA Aurélie d'un montant de 19 euros par mois soit 230 euros par mois.

• **Délibérations pour achats de matériels**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat :

- D'un nettoyeur haute pression, devis n°160070 de Bricomarché pour un montant HT de 399.17 euros,
- D'un désherbeur thermique à la jardinerie Pontiers et fils pour un montant TTC de 269 euros,
- D'un perforateur chez France matériaux (Lacrotte), devis 5007933 pour un montant de 725 euros HT.

• **Délibération concernant les travaux au « Pont du Sapet »**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis 1553 de l'entreprise de Frédéric Hilaire pour un montant HT de 1353 euros.

• **Questions diverses :**

- Point sur le dossier de réhabilitation du logement de l'ancienne école du Chambon :

Demande d'agrément du logement en cours, 2 dossiers de demande de subvention en cours également, RDV mercredi 15/06 avec l'architecte François MAS.

- Bulletin Municipal (Préparation) :

Transmettre les articles à Marine. OK pour impression des bulletins municipaux à Antraigues (Kallima).

- Préparation 14 Juillet 2016 :

Recherche d'orchestre.

- Création d'une commission pour les demandes de travaux sur la commune :

Discussion autour du sujet, à revoir.

- Motion de soutien au Centre hospitalier de l'Ardèche Méridionale à Aubenas :

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour soutenir le Centre hospitalier.

- Compteurs Linky

- Panneaux 30km/h au Sapet pour limiter la vitesse des véhicules sur cette route : Accord du Conseil Municipal.